



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 8 décembre 2022 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 2 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Caroline JAY

Présents avec voix délibérative : **21** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **21**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Francis BETBEDER ; Alain CAUNÈGRE ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; William GAUTHERIN

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Caroline JAY

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ

CC. DU SEIGNANX

Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; Caroline GUÉRAUD ; Pierre LATOUR ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2022_078

Durée des amortissements – budget 2023

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, rappelle que le passage en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 suppose que le Comité syndical fixe les règles applicables concernant la gestion et la durée des amortissements des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023.



Monsieur le Vice-Président propose donc, qu'à compter de cette date, le C.I.D. : 040-254001977-20221208-DEL_2022_078-DE au prorata temporis dès l'entrée du bien dans le patrimoine du syndicat.

Les biens de faible valeur (montant inférieur à 500 euros TTC) feront l'objet d'un amortissement à compter de l'année N+1.

Il propose également que le Comité syndical valide les durées d'amortissement telles que présentées en annexe de la présente délibération.

Vu la délibération du 2 décembre 2021 décidant la mise en place du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget du SITCOM,

Vu l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des immobilisations

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'abroger**, à compter du 1^{er} janvier 2023, la délibération du 13 mars 2013 définissant les durées d'amortissement comptable pour les immobilisations acquises jusqu'à cette date ;
- **De rappeler** que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine ;
- **De calculer** l'amortissement de chaque catégorie de biens au prorata temporis, l'amortissement débutera à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine du syndicat ;
- **De calculer** l'amortissement des subventions d'équipement selon la durée d'amortissement du bien auquel la subvention liée. Ces subventions amortissables le seront selon la règle du prorata-temporis ;
- **D'appliquer** un suivi globalisé aux biens de faible valeur (un numéro d'inventaire annuel) c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC. Ces biens seront amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- **D'approuver** les durées d'amortissement applicables aux nouveaux articles budgétaires issus de la nomenclature M57 conformément au tableau ci-annexé.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 14 décembre 2022

Le Président,
Alain CAUNÈGRE





Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché/Publié le 16/12/2022

ID : 040-254001977-20221208-DEL_2022_078-DE

Annexe durées amortissements M57

Compte	Libellés du compte	Durée d'amortissement	Exemples de dépenses
Biens de faible valeur inférieurs à 500 € TTC			
Immobilisations incorporelles			
2031	Frais d'études non suivies de réalisation de travaux	5 ans	Frais d'études visant à la réalisation de travaux d'investissement (sinon compte 617)
2033	Frais d'insertion	3 ans	Frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse dans le cadre des marchés (IQ, BOAMP...) (Frais d'insertion marchés (et compte 6231)
2051	Concessions et droits similaires : Licences, logiciels	2 ans	Licences Adobe, antivirus,... Logiciels métiers et autres
Immobilisations corporelles			
2121	Aménagements de terrains : Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	Aménagement parcs végétaux, terrains déchetteries, Plateforme
21318	Constructions : Autres bâtiments publics	15 ans	
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions bâtiments publics	15 ans	
2138	Autres constructions	15 ans	Bâtiments modulaires (type Algeco...)
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques : Petits équipements et outillage	5 ans	Nettoyeur HP, souffleur, débroussailluse, tondeuse, perceuse,....
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans	Conteneurs, composteurs, bennes, compacteurs,
21828	Autres matériels de transport : Voitures	8 ans	
21828	Autres matériels de transport : Camions, engins, fourgons,...	10 ans	
21838	Autre matériel informatique : Ordinateurs, tablettes, imprimantes	2 ans	
21838	Autre matériel informatique : Serveurs et équipements réseaux	5 ans	
21838	Autre matériel informatique : Matériels informatiques embarqués sur véhicules	5 ans	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans	Chaises, fauteuils de bureau, bureaux, armoires,....
2185	Matériel de téléphonie : Téléphonie mobile	2 ans	Téléphones portables
2185	Matériel de téléphonie : Téléphones fixes et serveurs téléphoniques	5 ans	
2188	Autres immobilisations corporelles : Petit électroménager, matériels divers	5 ans	Micro-ondes,....